

Renouvellement de la convention de partenariat technique avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

L'Etablissement public Loire est responsable de l'exploitation des barrages de Naussac et de Villereest.

Le Conseil Départemental de la Haute Vienne est responsable de la gestion du barrage de Saint Pardoux et du plan d'eau de la Pougé. Il assume l'ensemble de l'exploitation de ces retenues dans le cadre d'une démarche multi usage : tourisme, environnement, loisirs, soutien d'étiage.

En tant que propriétaires et exploitants, l'Etablissement et le Conseil Départemental ont pour obligation d'assurer :

- la maintenance et l'exploitation des installations afin de maintenir des conditions de sûreté et de sécurité requis pour accomplir les fonctions prévues aux règlements d'eau et atteindre les objectifs de gestion,
- la gestion hydraulique des retenues,
- la gestion du domaine attaché aux ouvrages.

En 2010, une convention de partenariat technique a été conclue avec le Conseil Départemental portant, dans une logique de mutualisation, sur l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire pour l'exploitation des ouvrages. Elle a d'ailleurs été renouvelée depuis.

L'animation du partenariat est assurée par le Conseil Départemental. En contrepartie, l'Etablissement verse une participation annuelle.

Comme ce fût déjà le cas pour 2018, 2019 et 2020 il est proposé de renouveler la convention dont il s'agit, pour l'année 2022, la participation correspondante étant fixée cette année à 15.000 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.